



# STERIS

Code de conduite professionnelle

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Message de Dan

Chers et chères Associé(e)s STERIS :

Le Code de conduite professionnelle de STERIS (le « Code ») constitue la pierre angulaire de notre conduite en tant qu'Associés de STERIS, et de notre interaction avec nos Clients, nos fournisseurs, les communautés et entre nous. Il expose également les détails sur la manière d'agir en cas de violation du code. Ces limites sont fondamentales pour les politiques et les procédures de la Société, qui mettent en œuvre des lignes directrices sur le comportement approprié pour la conduite des affaires.

Nous avons chacune et chacun la responsabilité de consulter et de respecter le Code, et nous avons toutes et tous la responsabilité de nous exprimer si nous avons connaissance d'activités qui ne se conforment pas au Code.

Nous avons toutes et tous une responsabilité de contribuer à rendre le monde meilleur. Nos efforts vont au-delà des solutions de produits et de services, car nous reconnaissons notre rôle en tant qu'entreprise et individus pour aider à créer un monde plus sain et plus sûr, qui inclut un avenir plus durable.

Merci pour tout ce que vous faites pour STERIS et nos Clients.

**Dan**

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Notre mission, vision et valeurs

### MISSION

STERIS est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de produits et de services qui soutiennent les soins aux patients en mettant l'accent sur la prévention des infections. NOUS AIDONS NOS CLIENTS À CRÉER UN MONDE PLUS SÛR ET PLUS SAIN en fournissant des produits et services innovants dans les domaines de la santé, des sciences de la vie et de la dentisterie.

### VISION

INSPIRÉS PAR LES EFFORTS DE NOS CLIENTS POUR CRÉER UN MONDE PLUS SAIN ET PLUS SÛR, et guidés par notre héritage de leadership et d'innovation, nous nous efforçons d'être une entreprise d'exception. STERIS compte faire la différence en fournissant des solutions de PRODUITS ET DE SERVICES DE POINTE à nos Clients, un MILIEU DE TRAVAIL SÛR ET GRATIFIANT à notre personnel et des RENDEMENTS SUPÉRIEURS à nos actionnaires.

### VALEURS

- **LE CLIENT AVANT TOUT - TOUJOURS.** Dans notre entreprise, le Client est roi. Il doit être traité avec le plus grand respect. Aucune activité commerciale, autre que la sécurité, n'est plus importante que l'écoute, l'apprentissage et la prestation de solutions de produits et de services de qualité supérieure à nos Clients.
- **LES COLLABORATEURS – LA FONDATION.** Nous nous sommes engagés à assurer la sécurité et la réussite de notre personnel. Nous attendons de chaque personne qu'elle améliore continuellement ses performances grâce à son initiative personnelle et à un soutien approprié. Nous nous traitons mutuellement avec respect et nous prenons plaisir à travailler.
- **L'INNOVATION – LE NEC PLUS ULTRA.** Nous ne suivons pas, nous montrons le chemin. Notre entreprise repose sur un ensemble d'idées novatrices et une passion pour l'amélioration continue. Nous remettons en question le statu quo et prenons des risques mesurés, en explorant de grandes et de petites idées qui améliorent nos performances au quotidien. Nous fournissons à nos Clients des solutions innovantes en matière de produits et de services.
- **LE TRAVAIL D'ÉQUIPE – GAGNER ENSEMBLE.** Nous pensons qu'associer objectif et travail d'équipe nous permet de réaliser de plus grandes choses que si nous restions dans l'individualité. Nous tirons notre force les uns des autres et communiquons avec équité, franchise, respect et courage - en disant respectueusement ce que nous pensons même si c'est impopulaire. Notre collaboration permet de transformer des idées intéressantes en solutions de produits et de services de qualité.
- **LA RESPONSABILITÉ – SUR-LE-CHAMP.** Nous disons ce que nous pensons et nous respectons nos engagements. Nous nous tenons mutuellement responsables de nos résultats. Nous préférons agir aujourd'hui plutôt que demain. Nous comprenons que la valeur est créée dans nos centres de développement de produits, nos usines et sur les sites de nos Clients.
- **L'INTÉGRITÉ – UN ENGAGEMENT FONDAMENTAL.** Nous sommes les gardiens du succès à long terme de notre entreprise et de notre personnel. Nous sommes dignes de confiance et honnêtes, et nous effectuons notre travail de manière professionnelle, éthique et légale. Nous contestons les actions incompatibles avec nos valeurs.

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Politique mondiale d'éthique et de conformité

STERIS plc (« STERIS » ou la « Société ») exige que tous les Associés du groupe de sociétés STERIS plc soient responsables au plan légal et éthique dans l'ensemble de leurs pratiques commerciales. Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail qui favorise l'honnêteté, l'intégrité, le respect, la confiance, la diversité et la responsabilité. Avant tout, nous sommes responsables de nos actions et du respect des règles éthiques et légales. Ce Code de conduite professionnelle s'applique à STERIS plc et à toutes ses filiales et sociétés affiliées.

## Lieu de travail STERIS

Les Associés de STERIS sont tenus de se comporter d'une manière adaptée à l'environnement de travail et conforme à nos valeurs.

### **Proscription du harcèlement et de la discrimination**

La Société s'est engagée à créer un environnement exempt de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel et l'intimidation) et de discrimination. En conséquence, la politique de STERIS est d'interdire le harcèlement ou la discrimination en raison de l'âge, du sexe, de la grossesse, de la race, de la couleur, du handicap, des informations génétiques, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la religion, du statut de militaire ou d'ancien combattant. Notre politique consiste également à interdire la discrimination pour toute autre caractéristique légalement protégée.

### **Politique de lutte contre les représailles**

La politique de STERIS est de ne permettre aucune forme de représailles contre un autre individu pour avoir signalé une violation de ce Code ou de toute autre politique de STERIS. Les actes de représailles sont considérés comme une violation du Code et font l'objet de mesures disciplinaires adaptées à la situation.

### **Droits de l'Homme et droits du travail**

Comme décrit dans notre politique en matière de droits de l'Homme et de droits du travail, STERIS s'engage à faire respecter les droits de l'Homme. Nous nous opposons et interdisons toute forme d'esclavage, de travail forcé, de travail des enfants ou toute autre forme de travail forcé au sein de nos propres activités, notre chaîne d'approvisionnement et par nos partenaires commerciaux. Chaque employé de STERIS est tenu de signaler à son supérieur hiérarchique et au service de conformité de STERIS tout comportement ou pratique susceptible de contrevenir à cette exigence.

## Respect des lois et règlements

Les Associés STERIS doivent se conformer à toutes les lois en vigueur. La politique de la Société est de comprendre et de suivre les lois et règlements en vigueur sur tous les sites où nous exerçons nos activités. Chaque Associé STERIS est responsable de l'apprentissage et du respect des lois et règlements qui le concernent. Lorsque nous travaillons dans le respect de la loi, nous instaurons la confiance entre STERIS et nos partenaires commerciaux.

### **Activité politique et relations avec le gouvernement**

La plupart des contributions des entreprises aux candidats politiques sont interdites ou limitées dans de nombreux pays, notamment en Irlande et aux États-Unis. En vertu de la loi en vigueur, les Associés peuvent apporter des contributions politiques sur une base individuelle. Les Associés qualifiés aux États-Unis peuvent participer au PAC Employé de STERIS sur une base

# Code de conduite professionnelle de STERIS

volontaire. Les Associés ne peuvent cependant pas engager les ressources de la Société dans des campagnes politiques sans l'approbation du service juridique de STERIS et du PDG.

Les Clients de STERIS peuvent inclure des entités gouvernementales. Les lois et règlements régissant les transactions avec les entités gouvernementales imposent des règles et des exigences spécifiques que l'on ne trouve généralement pas dans les transactions avec des parties privées. Consultez le service juridique de STERIS concernant d'éventuelles transactions commerciales avec des entités gouvernementales.

Le recrutement et l'emploi d'anciens ou d'actuels représentants ou employés du gouvernement sont également soumis à des lois spécifiques et à d'éventuelles restrictions. Ces règles peuvent également s'appliquer aux membres de la famille du représentant ou de l'employé du gouvernement. Contactez le service juridique de STERIS concernant l'embauche potentielle de représentants ou d'employés du gouvernement.

## **Anti-corruption et anti-souoioement**

Le souoioement et la corruption sont illégaux et sont strictement interdits par la politique de STERIS et ce Code. Il est interdit aux Associés de STERIS et aux autres personnes agissant au nom de STERIS d'autoriser, de payer, de promettre ou d'offrir quoi que ce soit à une personne physique ou morale afin d'influencer indûment une personne physique ou morale dans la conduite des affaires ou d'obtenir un avantage commercial. Tout Associé STERIS qui accepte ou demande un pot-de-vin dans le cadre d'une transaction est également considéré comme ayant commis un acte illégal.

Le souoioement consiste à offrir, promettre, donner, exiger ou accepter une incitation pour une action illégale, corrompue, contraire à l'éthique ou un abus de confiance. La corruption est l'abus d'une fonction ou d'un pouvoir public à des fins personnelles, ou l'abus d'une position ou d'une autorité privée en relation avec les activités de STERIS, qu'elles soient gouvernementales ou non. Les revendeurs, distributeurs et agents engagés par STERIS sont soumis aux mêmes restrictions. Contactez le service juridique ou de conformité de STERIS pour toute question ou préoccupation concernant ces lois et la manière de suivre nos politiques les concernant.

## **Lois anti-trust et sur la concurrence**

Il est impératif et dans le meilleur intérêt de STERIS que les Associés s'engagent uniquement dans des pratiques concurrentielles légales et éthiques. En général, les concurrents peuvent ne pas se mettre d'accord ou avoir un accord :

- Sur les prix qu'ils pratiquent, ou sur d'autres conditions de vente, pour des biens ou des services, indépendamment de l'incidence économique
- Sur les volumes en production
- Pour éviter la concurrence sur les offres ou les projets
- Pour refuser de traiter ou de traiter avec certains Clients ou fournisseurs
- Pour diviser ou répartir les Clients, les territoires ou les marchés

Contactez le service juridique si vous rencontrez ces problèmes ou si un accord avec un concurrent est envisagé.

## **Conformité au commerce international : Anti-boycott et sanctions commerciales**

Lorsque nous importons et exportons des biens et des services à l'échelle mondiale, nous sommes responsables du respect de diverses restrictions. STERIS est responsable de la

# Code de conduite professionnelle de STERIS

compréhension et du respect des lois qui interdisent de faire des affaires avec certaines entités, personnes ou pays où des restrictions commerciales sont en place, et du respect des réglementations anti-boycott en vigueur. Les Associés de STERIS ont la responsabilité de rester vigilants quant à la destination finale prévue de nos produits et services. Si les pratiques commerciales sont remises en question, ou si vous avez des doutes sur la manière d'interpréter les règlements pour certains pays, contactez le service juridique de STERIS.

## **Politique en matière de délits d'initiés**

Il est interdit aux Associés, cadres supérieurs et directeurs de STERIS d'effectuer des transactions sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations importantes non publiques et il peut également leur être interdit d'effectuer des transactions pendant certaines périodes de « blackout ». Il est également interdit de fournir (ou de « donner un tuyau ») des informations matérielles non publiques à d'autres personnes. Parmi les exemples d'informations matérielles non publiques, on peut citer les données financières non publiées, les transactions de la Société en cours (par exemple, acquisitions, désinvestissements), l'évolution des litiges, les enquêtes gouvernementales et les changements de stratégies commerciales. Le non-respect de cette politique peut entraîner de graves sanctions de la part de la Société, pouvant aller jusqu'à la résiliation. Pour toute question ou précision sur la politique en matière de délit d'initié, contactez le service juridique de STERIS.

## **Interactions avec les professionnels de la santé**

Dans le cadre de leurs activités, de nombreux Associés de STERIS interagissent avec des professionnels de la santé. Nous reconnaissons que ces interactions sont soumises à certaines restrictions. Par notre adhésion aux associations professionnelles de l'industrie, nous acceptons d'adhérer à certains principes lors de nos interactions avec les professionnels de la santé.

Parmi les associations industrielles et commerciales auxquelles nous avons choisi de participer figure l'Advanced Medical Technology Association (Association des technologies médicales avancées) (AdvaMed). La Société est fière de soutenir le code d'éthique d'AdvaMed sur les interactions avec les professionnels de la santé américains. Entre autres sujets, le Code AdvaMed définit les restrictions relatives aux cadeaux, aux divertissements, aux dons, aux repas et aux lieux de réunion lors des interactions avec les professionnels de la santé. Tous les Associés STERIS qui interagissent avec les professionnels de santé américains doivent adhérer au Code AdvaMed. Les questions concernant les codes industriels, y compris le Code AdvaMed, doivent être adressées au service de conformité ou au service juridique de STERIS.

## **Relations avec les tiers**

Les relations entre STERIS et les entités avec lesquelles nous faisons des affaires, notamment les Clients, les fournisseurs, les agents, les distributeurs et les organismes de réglementation, doivent être éthiques et conformes aux principes énoncés dans le présent Code. Les relations avec les tiers, ainsi que toutes les décisions commerciales, doivent reposer sur ce qui est requis par un comportement éthique, ce qui est conforme à la loi et ce qui est dans le meilleur intérêt de STERIS, et ne doivent pas être motivées ou influencées par des considérations personnelles.

## **Conflits d'intérêts**

Les Associés STERIS doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec les intérêts de la Société ou de ses Clients. Un conflit

# Code de conduite professionnelle de STERIS

d'intérêt existe lorsqu'un Associé nourrit un intérêt privé, personnel ou commercial qui est susceptible d'influencer ou d'entrer en conflit avec ses fonctions au sein de STERIS.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts :

- Les intérêts financiers personnels qui pourraient raisonnablement affecter le jugement commercial au nom de STERIS
- L'utilisation personnelle des informations confidentielles de la Société
- Les autres emplois ou intérêts commerciaux qui nuisent aux performances professionnelles de STERIS
- Les cadeaux ou divertissements qui pourraient raisonnablement être considérés comme influençant indûment la relation commerciale de STERIS avec un autre Associé, Client, fournisseur ou entrepreneur, ou créant une obligation envers ces derniers.

Toute activité à laquelle participe un Associé et qui pourrait potentiellement créer un conflit d'intérêt, ou créer l'apparence d'un conflit d'intérêt, doit être portée à l'attention des services d'audit interne, de conformité ou juridique de STERIS.

## Protection des actifs de la Société

### **Gestion des informations et des dossiers comptables**

Des lois sont en vigueur qui exigent l'exactitude de l'enregistrement de toutes les transactions, y compris les ventes de biens, de stocks ou de services. Tout échange de fonds de la Société doit être enregistré dans le cadre des principes comptables généralement admis. Toute transaction « officieuse » est strictement interdite. La destruction de tout document ou dossier, notamment de nature financière, avant l'expiration du délai de conservation est illégale et passible de sanctions.

Les actes de falsification de dossiers, de non-divulgaration de transactions ou de destruction de documents pour éviter les obligations légales sont considérés comme des violations du Code et peuvent entraîner des conséquences civiles ou pénales. Contactez les services comptable, juridique ou réglementaire de STERIS si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les exigences en matière de tenue de dossiers.

### **Propriété intellectuelle et informations confidentielles**

Les Associés STERIS peuvent avoir accès à des informations confidentielles ou protégées appartenant à la Société. Ces informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à des tiers sans les autorisations appropriées.

Les informations confidentielles sont des informations qui ne sont pas généralement connues ou facilement accessibles à d'autres personnes en dehors de la Société. Parmi les exemples d'informations confidentielles figurent le savoir-faire et les données techniques, les secrets commerciaux, les plans commerciaux, les programmes de marketing et de vente et les chiffres de vente. Il comprend également des informations relatives aux fusions et acquisitions, aux divisions d'actions, aux cessions, aux activités d'octroi de licences et aux changements au sein de la direction générale.

Les informations personnelles concernant les Associés STERIS, telles que les salaires, les avantages et les informations contenues dans les dossiers du personnel, sont également considérées comme confidentielles. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir divulguer des informations à un tiers, contactez votre supérieur hiérarchique ou les services de conformité ou juridique de

# Code de conduite professionnelle de STERIS

STERIS. Toute demande de renseignements émanant des institutions financières, des médias ou d'autres tiers doit être transmise au service de communication ou au service juridique de STERIS.

## Qualité et intégrité du marketing

Tous les Associés doivent se conformer aux contrôles concernant les autorisations réglementaires des produits, les exigences en matière de bonnes pratiques de fabrication, la conception, l'étiquetage, la publicité et les autres contrôles en vigueur. La commercialisation des produits et services de STERIS doit être exécutée avec honnêteté et intégrité, en veillant à ce que STERIS reste un nom de confiance et que nous continuions à maintenir notre réputation d'entité honnête. La fausse publicité pour un produit ou la documentation inexacte sur l'évolution d'un produit est contraire à l'éthique et peut entraîner des mesures disciplinaires. Pour toute question ou préoccupation concernant les règles relatives aux produits, consultez le service juridique de STERIS.

## Santé, sécurité et environnement

STERIS s'engage en faveur du développement durable et aide ses Clients à créer un monde plus sain et plus sûr. Nous sommes responsables du maintien de ces principes pour le bien de nos Associés et de la communauté afin d'entretenir de bonnes relations.

Les lois relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité sont complexes, sujettes à de fréquentes modifications, et varient d'un pays à l'autre. Respecter ces lois constitue une preuve de respect pour l'environnement et les uns envers les autres. Il est recommandé que les Associés demandent l'avis d'un Associé du service santé, sécurité et environnement approprié, ou du service juridique de STERIS, sur l'application de ces lois et le respect des politiques de STERIS, qui peuvent être plus strictes que les lois en vigueur.

### Sécurité sur le lieu de travail

Tous les Associés STERIS sont responsables de leur sécurité et de leur bien-être ainsi que de ceux de leurs collègues. Nous sommes toutes et tous obligés de signaler les actions ou les situations dangereuses et de savoir comment procéder si nous sommes impliqués dans une action dangereuse.

En outre, nous devons comprendre comment être en sécurité au travail et suivre les politiques et procédures appropriées. Par exemple, nous devons porter l'équipement de protection individuelle approprié, savoir où se trouvent les sorties en cas d'incendie et savoir qui appeler à l'aide si un problème de sécurité se pose. Toute observation d'une situation dangereuse ou peu sécuritaire doit être immédiatement signalée à votre supérieur hiérarchique et au représentant compétent en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

### Durabilité

Depuis des années, STERIS se concentre sur les pratiques commerciales durables, et nous avons réalisé de bonnes choses dans le cadre de nos activités et dans le monde entier. Chez STERIS, la durabilité s'articule autour de quatre domaines clés :

- Des pratiques commerciales éthiques - Nous attendons un comportement éthique dans toutes nos transactions, ce qui implique de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur lors des transactions commerciales et d'agir avec transparence.
- L'énergie et la préservation - Nous nous sommes engagés à éliminer les déchets et à utiliser les ressources de manière responsable.



# Code de conduite professionnelle de STERIS

- Les personnes et la communauté - Nous confions aux Associés une mission importante, leur offrons des possibilités de formation continue et une assistance personnelle. Nous écoutons les idées de notre personnel et les incorporons dans nos processus. Nous sommes opposés à toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.
- La santé et la sécurité environnementales - Nous encourageons une culture de la sécurité dans l'ensemble de la Société. Chacun est responsable de la sécurité et du bien-être des autres. Nous sommes conscients des situations dangereuses ou des comportements peu respectueux de l'environnement, et nous les minimisons ou les éliminons lorsque nous les rencontrons.

## Vie privée et utilisation des médias sociaux

### Protection des données et de la vie privée

Les Associés STERIS qui traitent des données personnelles doivent s'assurer que ces données sont traitées conformément à nos politiques et doivent signaler tout incident de sécurité présumé à leur superviseur et au responsable de la protection des données de STERIS. La politique de STERIS est de ne traiter les données personnelles que conformément à la loi en vigueur. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont prises contre la divulgation ou le traitement non autorisés de données à caractère personnel et contre la perte, la destruction ou la détérioration accidentelles de données à caractère personnel.

Les données personnelles peuvent être transférées par STERIS entre les juridictions aux fins décrites dans notre politique de confidentialité et notre avis de protection des données personnelles des Associés. Dans ces circonstances, STERIS prendra toutes les mesures requises par la loi pour assurer une protection adéquate des données à caractère personnel qui sont transférées.

Toute question relative à la protection des données et à la vie privée doit être adressée au responsable de la protection des données de STERIS [dataprotection@steris.com](mailto:dataprotection@steris.com).

### Utilisation des ressources STERIS

Les ressources de STERIS, y compris le courrier électronique, la messagerie vocale, les ordinateurs et les documents, sont la propriété de la Société et peuvent être contrôlées à tout moment conformément aux lois en vigueur. La confidentialité des communications transmises par ces moyens ne peut pas être garantie. Bien que la Société prenne les mesures requises par la loi pour respecter la confidentialité des communications stockées sur les ressources de STERIS, les Associés doivent faire preuve de diligence et ne pas utiliser ces ressources pour transmettre des messages qu'ils ne souhaitent pas que STERIS examine.

### Utilisation des médias sociaux

Les Associés doivent avoir conscience que les politiques et les exigences de STERIS concernant la communication des informations STERIS sont en vigueur lorsqu'un Associé est « en ligne », dans la même mesure qu'elles s'appliquent « hors ligne ». L'utilisation d'outils tels que la vidéo, les blogs, les wikis, les podcasts et les réseaux sociaux requiert également du professionnalisme, de la transparence, un comportement éthique et la non-divulgation d'informations protégées. Pour toute question concernant l'utilisation appropriée des médias sociaux en tant qu'Associé STERIS, veuillez contacter le service de communication de la Société.

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Mesures disciplinaires et assistance téléphonique STERIS

### Violations du Code et des politiques

Les violations de ce Code, des lois et règlements régissant les activités de la Société, ou de toute autre politique ou exigence de la société peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

### Où s'adresser pour obtenir de l'aide

Des questions ou des préoccupations peuvent se poser sur les sujets abordés dans le présent Code. Pour plus de clarté sur ces sujets ou des réponses aux questions ou situations de conformité, ou si vous n'êtes pas sûr de « la bonne chose à faire », consultez votre superviseur. Si vous ne pouvez pas communiquer efficacement votre observation ou votre question de conformité en parlant avec votre superviseur, veuillez contacter un représentant de l'un des services suivants au sein de STERIS :

- Ressources humaines
- Audit interne
- Qualité
- Conformité
- Service juridique

S'il s'avère impossible de faire un rapport par les canaux susmentionnés, les problèmes liés à la conformité peuvent être signalés par téléphone ou en ligne par :

- La ligne d'assistance téléphonique STERIS pour l'intégrité
- Le site web STERIS pour l'intégrité

L'assistance téléphonique STERIS pour l'intégrité et le site web STERIS pour l'intégrité sont des canaux de communication que vous pouvez utiliser si vous estimez ne pas pouvoir communiquer efficacement votre observation ou les questions liées au respect des règles en parlant avec votre superviseur ou les services susmentionnés. Toutefois, l'assistance téléphonique et le site web STERIS sur l'intégrité ne remplacent pas les canaux de communication traditionnels déjà en place. Si vous pensez pouvoir vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou au service des ressources humaines, vous êtes encouragé à le faire ; il s'agit en effet du moyen le plus efficace de faire connaître vos préoccupations et d'obtenir l'aide dont vous avez besoin.

Les problèmes signalés en toute bonne foi, les signalements faits auprès de l'assistance téléphonique et du site web STERIS sur l'intégrité ne sont pas sujets à des représailles. Afin d'aider la Société à enquêter de manière approfondie, précise et rapide, vous êtes encouragé à fournir les détails de votre préoccupation. Vous avez également la possibilité de rester anonyme. L'important est de prendre la parole et de signaler toute violation de notre Code. L'utilisation de l'assistance téléphonique et du site web est détaillée ci-dessous à titre de référence.

## Signalement à l'assistance téléphonique pour l'intégrité

Pour signaler par téléphone des problèmes d'éthique ou de conformité, vous pouvez utiliser l'assistance téléphonique STERIS sur l'intégrité en composant le numéro de téléphone du pays dans lequel vous vous trouvez. NAVEX Global, notre administrateur partenaire de l'assistance téléphonique, utilise un service international gratuit pour nos appels. Il existe des exceptions sont le Costa Rica et l'Inde, où un système direct AT&T est utilisé, et qui implique une numérotation en deux étapes. Voir les détails ci-dessous.

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Numéros de l'assistance téléphonique sur l'intégrité

<b>Australie</b> <u>Assistance téléphonique :</u> (Optus) 1-800-551-155 (Telstra) 1-800-881-011 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Autriche</b> Assistance téléphonique : 0-800-200-288 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Belgique</b> 0800-81-992	<b>Brésil</b> 0800-047-4167	<b>Canada</b> 1-855-326-9721
<b>Chine</b> 400-9-906-644	<b>Costa Rica</b> <u>Assistance téléphonique :</u> 0-800-011-4114 0-800-225-5288 0-800-228-8288 <u>Code d'accès :</u> 855-607-8702	<b>République tchèque</b> 0800-050-195	<b>Finlande</b> 0800-774282	<b>France</b> 0805-54-24-77
<b>Allemagne</b> 0800-7243728	<b>Grèce</b> <u>Assistance téléphonique :</u> 00-800-1311 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Hong Kong</b> <u>Assistance téléphonique :</u> 800-93-2266 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Hongrie</b> 06-800-21-501	<b>Inde</b> Assistance téléphonique : 000-117 Code d'accès : 855-607-8702
<b>Irlande</b> 1800-800725	<b>Israël</b> <u>Assistance téléphonique :</u> (Golden lines) 1-80-922-2222 (Barak) 1-80-933-3333 (Bezeq) 1-80-949-4949 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Italie</b> 800-902-931	<b>Japon</b> <u>Assistance téléphonique :</u> (NTT) 0034-811-001 (KDDI) 00-539-111 (Softbank Telecom) 00-663-5111 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	<b>Malaisie</b> 1800-88-5782
<b>Mexique</b> 01-800-253-0492	<b>Pays-Bas</b> 0800-020-0849	<b>Singapour</b> 1800-622-7295	<b>République slovaque</b> 0800-141-665	<b>Slovénie</b> 080828025
<b>Afrique du Sud</b> 0800-167452	<b>Espagne</b> 900-822-590	<b>Suisse</b> 0800-001-311	<b>Thaïlande</b> 1800-011-569	<b>Émirats arabes unis</b> <u>Assistance téléphonique :</u> 8000-021 (du) 8000-555-66 (Militaire-USO et cellulaire) 8000-061 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887
<b>Royaume-Uni</b> 0800-028-3391	<b>États-Unis d'Amérique</b> 1-855-326-9721			

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Service d'appel gratuit

1. Composez le numéro de téléphone spécifique à votre pays / fournisseur. Ceci est un appel gratuit.
2. Vous pouvez choisir de faire votre signalement en anglais ou dans votre langue maternelle. Vous entendrez un message enregistré dans votre langue maternelle expliquant la procédure d'appel.
3. Un représentant anglophone entamera le processus. Il fera ensuite intervenir dans la conférence téléphonique un traducteur parlant votre langue maternelle pour vous aider à rédiger votre signalement.

## AT&T Direct Service (Australie, Autriche, Costa Rica, Grèce, Hong Kong, Inde, Israël, Japon et Émirats arabes unis)

1. Composez le numéro de téléphone spécifique à votre pays pour joindre AT&T.
2. Lorsque vous y êtes invité(e), entrez le code d'accès attribué à votre pays, comme indiqué ci-dessus, pour vous connecter à NAVEX Global.
3. Vous pouvez choisir de faire votre signalement en anglais ou dans votre langue maternelle. Vous entendrez un message enregistré dans votre langue maternelle expliquant la procédure d'appel.
4. Un représentant anglophone entamera le processus. Il fera ensuite intervenir dans la conférence téléphonique un traducteur parlant votre langue maternelle pour vous aider à rédiger votre signalement.

## Signalements sur l'intégrité

Si vous ne pouvez pas communiquer efficacement votre observation ou votre problème de conformité en vous adressant à votre superviseur, aux ressources humaines, à l'audit interne, au service de conformité ou au service juridique, les problèmes de conformité peuvent être signalés en ligne en passant par le site web STERIS sur l'intégrité à l'adresse suivante : [www.reportlineweb.com/Steris](http://www.reportlineweb.com/Steris).

## Conclusion

STERIS s'engage auprès de ses Associés et des entités avec lesquelles elle a des échanges commerciaux. La Société fait confiance aux Associés pour qu'ils restent honnêtes, respectueux et responsables dans leur conduite des affaires. Ce Code résume les attentes éthiques en matière de conduite que tous les Associés doivent comprendre et pratiquer. Des politiques supplémentaires soutenant ce Code sont disponibles pour tous les Associés. Pour toute question ou précision, contactez votre supérieur hiérarchique, un autre membre de la direction de STERIS ou l'un des services énumérés ci-dessus pour obtenir des conseils.

STERIS plc • 70 Sir John Rogerson's Quay,

Dublin 2 • Irlande • 800-548-4873 • [www.steris.com](http://www.steris.com)

Enregistré en Irlande sous le n° 595593

Document n° M3936EN Rév.G ©2023 STERIS. Tous droits réservés.